



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant désignation d'un représentant au sein de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du DRAC
117 DGS 2026**

NOMENCLATURE : 5.3

Le Maire de la commune de Claix,

VU l'arrêté du 2 novembre 2009 relatif à la création et au fonctionnement du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du DRAC,

CONSIDERANT que la représentation de la Commune au sein de la RNR des Isles du Drac se traduit par sa présence au sein du Comité consultatif de la Réserve.

CONSIDERANT que le Comité consultatif a pour rôle de donner un avis sur les demandes d'autorisation de travaux, le plan de gestion et l'avancement des opérations associées à ce dernier. Il se réunit une ou deux fois par an et peut être consulté pour avis par écrit.

CONSIDERANT que le représentant attendu dans l'arrêté de création du Comité consultatif « Monsieur le Maire de la Commune ou son représentant ». La désignation de son représentant se fait au sein de chaque Commune.

CONSIDERANT le souhait de désigner un représentant de la collectivité au sein du Comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du DRAC

ARRÊTE

Article 1 : M. Yannick PASDRMADJIAN est désigné représentant de la commune au sein du Comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du DRAC.

Article 2 : Le Maire et la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Claix, et transmis à Madame la Préfète de l'Isère.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Claix, le 13/05/2026
Le Maire, **Christophe REVIL**



Date d'affichage: 18/05/26
Date de retrait: 18/07/26